JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7310425501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7310425501

Cette annonce a été mise en ligne le **24 novembre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **63 - PUY DE DOME**

ELECTRA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 8 rue Johannes Brahms
Parc Européen d'entreprises
63200 RIOM
383 222 254 RCS CLERMONT FERRAND

AVIS DE FUSION

La société ELECTRA a établi en date du 30 septembre 2022 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société CILUX absorbée, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 8 rue Johannes Brahms Parc Européen d'entreprises 63200 RIOM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 792 676 728.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 12/10/2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet juridiquement le 15/11/2022.
En application des dispositions de l'article L. 236-11-1 du Code de commerce, la société EUFAE FINANCE, étant propriétaire de 90 % au moins des droits de vote des sociétés CILUX et ELECTRA depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce et les associés minoritaires ayant accepté l'offre de rachat de leurs droits sociaux, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société ELECTRA, la société CILUX s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2022 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société

CILUX depuis le 1er/01/2022 jusqu'au 15/11/2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ELECTRA et considérées comme accomplies par la société ELECTRA depuis le 01/01/2022.
L'AGE de la société ELECTRA en date du 15/11/2022 a également décidé :
- d'étendre l'objet social aux opérations de fabrication de matériel électrique réservé aux professionnels et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la manière suivante :
"La Société a pour objet, en France et dans tous pays :
- La vente en gros et la fabrication de matériel électrique réservé aux professionnels »
Le reste de l'article demeure inchangé.
Pour avis

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex